

CHECK-LIST DES 48 PREMIÈRES HEURES

Les premières étapes, simplement

Vous n'avez pas besoin de tout retenir. Voici les actions essentielles à réaliser dans les 48 premières heures. Cochez-les au fur et à mesure, si cela peut vous aider.

Dans les premières heures

- Faire constater le décès par un médecin
- Récupérer (ou s'assurer que quelqu'un récupère) le certificat de décès
- Prévenir un proche de confiance si vous êtes seul
- Prendre un moment pour vous — ce n'est pas un geste administratif, mais il compte

Ce qu'il faut savoir :

En cas de décès à l'hôpital ou en EHPAD, l'établissement s'occupe généralement du certificat.
En cas de décès à domicile,appelez un médecin ou le 15.

Dans les 24h

- Déclarer le décès à la mairie du lieu où il est survenu
- Demander plusieurs copies de l'acte de décès (5 à 10)
- Informer les proches qui doivent être présents
- Contacter (ou choisir) une entreprise de pompes funèbres

Bon à savoir :

La déclaration peut être faite par un proche, un agent de l'hôpital ou l'entreprise de pompes funèbres.
Demander plusieurs actes de décès vous évitera des allers-retours plus tard.

CHECK-LIST DES 48 PREMIÈRES HEURES

17 Dans les 48h

- Vérifier si le défunt avait exprimé des souhaits pour ses obsèques (contrat, testament, conversation informelle)
- Choisir le type d'obsèques (inhumation ou crémation)
- Commencer à réfléchir à la date des obsèques (dans les 6 jours ouvrables)
- Contacter l'employeur du défunt, si nécessaire
- Prendre connaissance de vos droits à congé

Ce qu'il faut retenir :

Vous n'êtes pas obligé d'avancer les frais immédiatement.

Les banques et certaines assurances peuvent couvrir une partie des dépenses.